

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION du COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 22 juillet 2021 à 18 heures 00

Fonction publique

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Divers

Légalement convoqué s'est rassemblé en assemblée ordinaire à la Halle aux Grains, 15 place de la République, 11400 Castelnaudary.

OBJET :

Poste vacant d'un  
poste d'adjoint  
technique

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 40

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian, PECH Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

OURLIAC Jean-François par Mme MILLECAMP Evelyne

Convocation du  
Comité en date du :

06 juillet 2021

MAERTEN Didier par KOPF Fabrice

Affichage en date  
du :

06 juillet 2021

Absents excusés :

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, BAURES Jean-Louis, CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, LEMOINE Cédric, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PEYRAS Benjamin, PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIDAL Pierre, VIOLA André.

Date du comité  
syndical :

22 juillet 2021

ASENSIO Brice donne procuration à M. GREFFIER Philippe

Secrétaire de séance : OURLIAC Christian

Délibération n°  
2021029

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 mars 2021,

Considérant la nécessité de *déclarer un poste vacant pour un emploi d'adjoint technique 2em classe*

**Le Président propose à l'assemblée la *déclaration d'un poste vacant d'un emploi d'adjoint technique 2 -ème classe, permanent à temps complet suite à la mise à la retraite d'un agent.***

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 juillet 2021,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique principal,

Grade : 2 -ème classe

- ancien effectif ..... 14.....

- nouvel effectif ..... 14.....

## LE COMITE SYNDICAL

**Où l'exposé de Monsieur le Président  
Après en avoir délibéré**

**Voix pour : 23**  
**Voix contre : 0**  
**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 22 juillet 2021



Le Président,

**Philippe GREFFIER**

